

**PRINCIPES DE COOPÉRATION SUR LA SANTÉ  
DES ENFANTS ET L'ENVIRONNEMENT  
Juin 2006**

**PRÉAMBULE**

Ces principes réitèrent l'engagement envers les *Principes de coopération en matière de santé et d'environnement* appuyé par les ministres de la santé et de l'environnement en 1996 et font valoir certains engagements à l'égard de la santé des enfants et de l'environnement.

L'exposition à des dangers environnementaux tôt dans la vie rend les enfants particulièrement vulnérables aux menaces environnementales, plus que les adultes, en raison de leurs caractéristiques physiologiques, comportementales et développementales, et cela peut influencer sur leur santé plus tard dans leur vie d'adulte. Il y a des périodes de vulnérabilité plus précises, surtout durant la grossesse, la petite enfance et l'adolescence lorsque les organes et d'autres systèmes en croissance sont particulièrement sensibles aux dangers environnementaux. Ces expositions aux dangers environnementaux peuvent avoir des conséquences immédiates et durables sur la santé de notre population.

**PRINCIPES**

Les ministres chargés de la santé et de l'environnement reconnaissent que les enfants ont besoin d'une protection spéciale. Nous convenons :

- \* que la prévention des expositions est fondamentale pour protéger la santé des enfants;
- \* que les meilleures connaissances scientifiques disponibles joueront un rôle central lorsque viendra le temps de prendre des décisions au sujet de la santé environnementale des enfants;
- \* que les vulnérabilités des enfants seront prises en compte lorsqu'il s'agira d'élaborer des politiques, des normes et des règlements relatifs à la santé et à l'environnement;
- \* qu'il faudra peut-être instaurer des politiques, des normes et des règlements ciblés en matière de santé et d'environnement afin de protéger la santé des enfants.